

SEMO

« Semestre de Motivation »

Stefania DESIDERIO
Mercredi 7 mai 2014 – collège Sismondi

La mission du SEMO

en lien avec l'office cantonal de l'emploi :

Encadrer et accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans l'élaboration et la concrétisation d'un projet de formation réaliste et réalisable



Les objectifs du SEMO

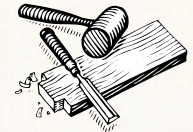
Accompagner les jeunes du SEMO dans la construction d'un projet d'avenir en leur permettant de :

- Valoriser leurs compétences
- Consolider leurs connaissances
- Renforcer l'estime de soi
- Construire un projet de formation
- Décrocher un contrat d'apprentissage



Les outils du SEMO

- Communication-multimédia
- Cuisine-service traiteur
- Bois et décoration
- Expression et santé
- Horticulture
- Remise à niveau scolaire
- Orientation et insertion
- Autres activités à l'extérieur



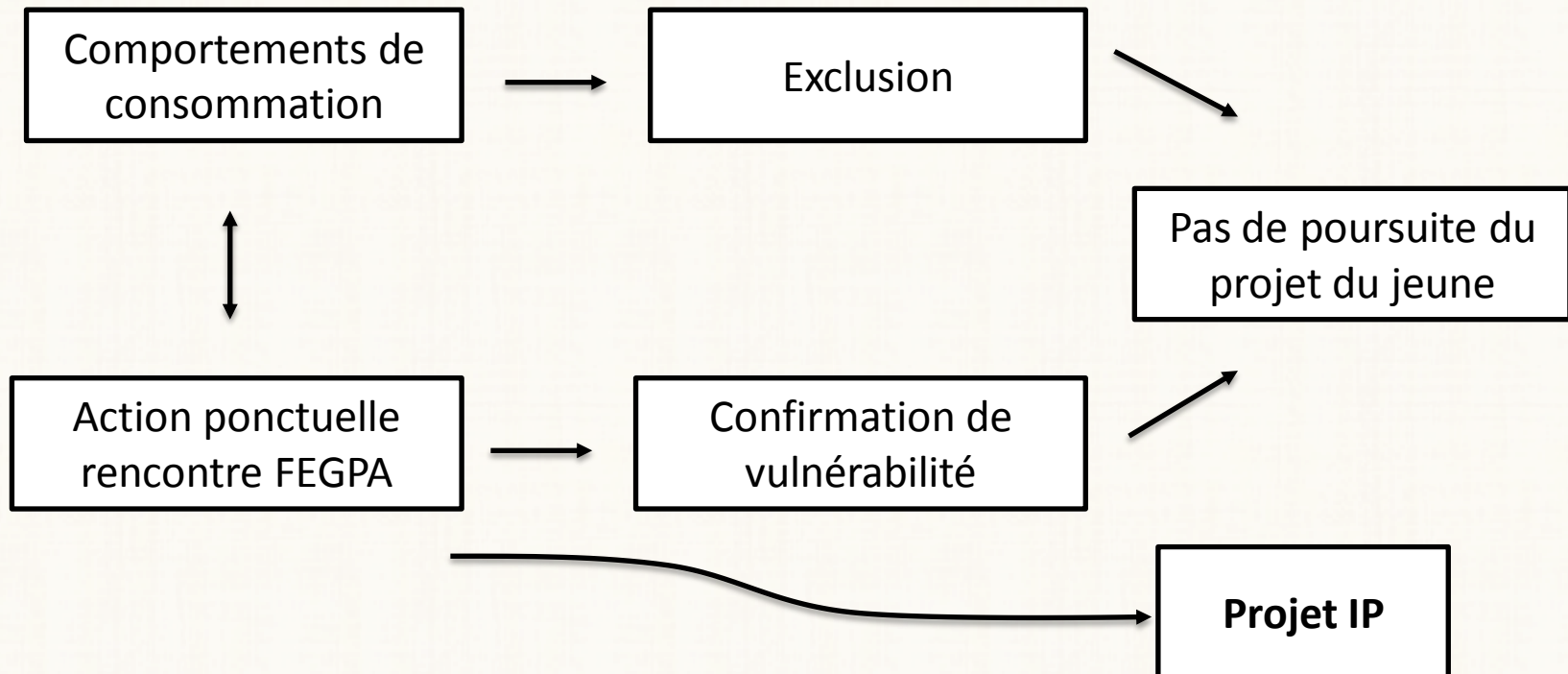
Programme IP « Intervention Précoce »



**C'est une marche à suivre appliquée
lorsque des consommations (alcool ou drogue) se vérifient
ou sont soupçonnées pour des jeunes du Semo**

C'est considérer la consommation de substances illicites
en promouvant une hygiène de vie adaptée
à leur bien-être physique et psychique
et à leur insertion professionnelle

Contexte de départ



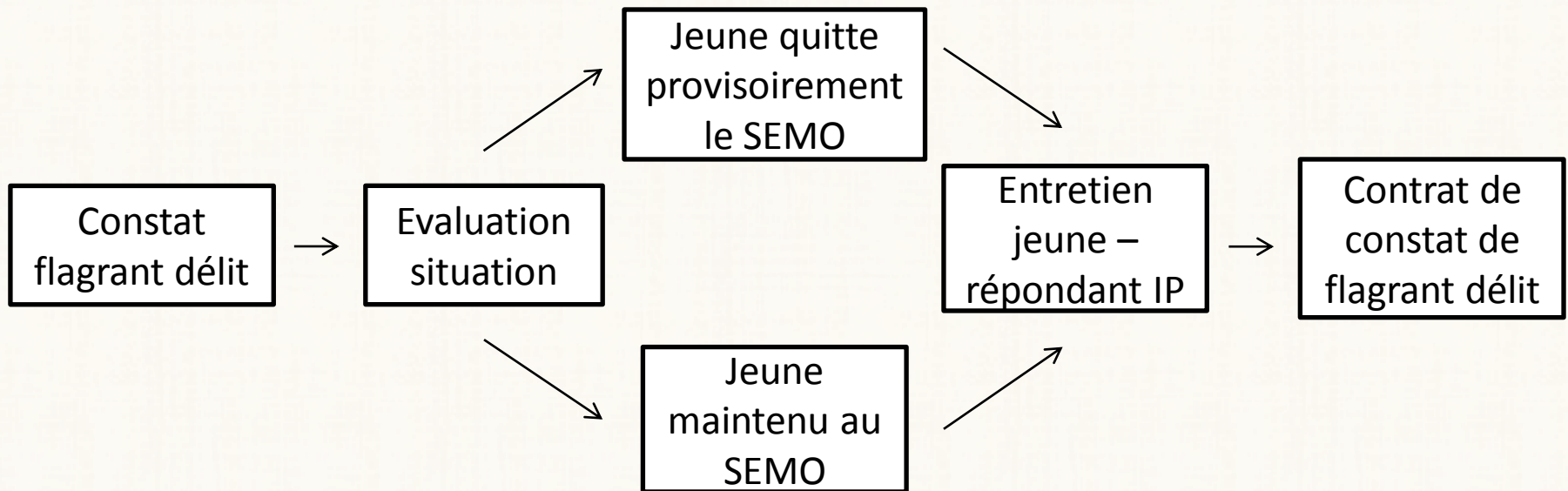
Mise en place du projet IP

- Proposition de RADIX
(Centre national de compétences pour le développement et la mise en œuvre de mesures en santé publique)
- Création d'un groupe de pilotage
- Elaboration et concrétisation du projet
- Information et formation pour l'ensemble de l'équipe du Semo



Mesure 1

Le protocole de gestion des flagrants délits



Mesure 2

2.1 - Règlement du Semo : « comportement et attitude »



Avant

Il est interdit de consommer de l'alcool et de la drogue.
Il est exigé d'arriver dans les locaux sans être sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiant.



Maintenant

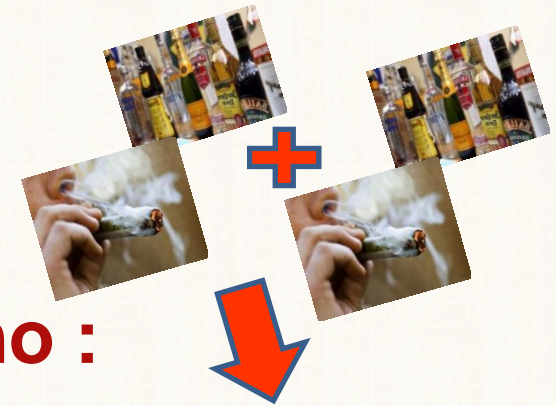
Le Semo désapprouve toute consommation de substance illicite et/ou d'alcool qu'il considère comme un obstacle évident à l'élaboration et à la concrétisation d'un projet professionnel.



Avant

Mesure 2

2.2 - Règlement du Semo : « sanctions »



Maintenant



En cas de consommation d'alcool ou de drogue, le renvoi était immédiat
La même sanction était appliquée aux personnes présentes auprès du consommateur

En cas de non respect l'équipe se réserve le droit de remettre en question la poursuite de la mesure



Mesure 3

Situation de suspicion

« Repérer, identifier, agir précocement »

- Entretien jeune – encadrant
- Le collaborateur informe le répondant IP

- Entretien jeune – répondant IP
- Inciter le dialogue, le lien
- Evaluer les besoins d'une rencontre avec Phénix



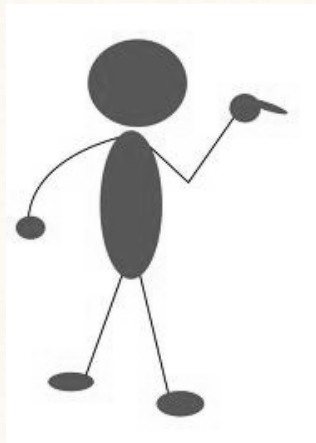
(La Fondation Phénix est spécialisée dans le traitement ambulatoire des addictions)

- Proposer une rencontre avec Phénix
- Le répondant IP fait un retour à l'équipe



« Si vous pensez que la formation
coûte cher, essayez l'ignorance »

Abraham Lincoln



Questions ?